



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

39 ème rallye Régional du Trièves Les 1 et 2 Août 2025

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le Lundi 16 Juin 2025
- Ouverture des engagements : le Lundi 23 Juin 2025
- Clôture des engagements : le Mardi 22 Juillet 2025
- Parution du carnet d'itinéraire : le Samedi 26 Juillet 2025
- retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 27 Juillet 2025 de 8h00 à 16h au Café des Arts à Mens.
Puis le vendredi 1 Août 2025 de 8h à 12h à la salle des Sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 27 Juillet 2025 de 8h30 à 18h et vendredi 1 Août 2025 de 8h à 13h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 1 Août 2025 de 9h00 à 14h15 Lieu : Salle des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 1 Août 2025 de 9h15 à 14h30 Lieu : Salle des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 1 Août 2025 à 9h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : à 13h30 Lieu : Vendredi 1 Août 2025 à la salle des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 1 août 2025 à 14H45 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 1 août 2025 à 15h00 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 1 août 2025 à la Salle des Sagnes (Mens) .
L'heure sera fixée à la convenance du directeur de course.
- Départ de la 1ère voiture (VHRS) étape 1 vendredi 1 août 2025 à 16h20 salle des Sagnes à Mens
- PC : Salle des Sagnes à Mens
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 16h49
- Vérifications finales le samedi 2 août 2025 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats : Publication du classement final officiel 30 minutes après la publication du classement final provisoire et arrivée de la dernière voiture au Parc Fermé
- Remise des prix le : samedi 2 août 2025 sur le podium ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise [Téléphone 06 66 54 18 86](tel:0666541886)
Site internet -> www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

organise le 39 ème rallye automobile du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhone-Alpes le 26 mai 2025 sous le numéro R39 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 418 en date du 26 mai 2025.

Comité d'Organisation - CORAT

Co-Présidents : Amard Cyril et Freychet Yannick

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Amard Cyril, 195 route des Adrets, 38710 Mens

Téléphone : 0676034950 (Cyril) et 0607340822 (yannick)

Permanence du Rallye : Salles des Sagnes de Mens du Vendredi 1 Août 2025 de 9h au Samedi 2 Août 2025 à 20h, Tél. astreinte : 0607340822

Site internet : www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves

Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : Chez Amard Cyril, 195 route des Adrets, 38710 Mens

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Freychet Yannick Licence n°223955

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur:	Adrien AGIER	Licence 324027
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET	Licence 1316
Commissaires Sportif	Hervé VAUTRAT	Licence 3259
	Isabelle FAGOT	Licence 172694
// // Stagiaire	Didier EYMARD	Licence 17359
Secrétaire du collège	Monique BESANCON	Licence 9682
Directeur de Course PC	Bruno MUSELLI	Licence 2403
Directeur de Course PC : VHC/VHRS	Patrick GAGNAIRE	Licence 3062
Directeur de course adjoint au PC (Nouveaux départs):	Didier ROSSIGNOL	Licence 11521
Directeur de course adjoint au Pc	Daniel VERNET	Licence 147321
Directeurs de course sur les ES :1-2-4-6	Olivier DENIS	Licence 110911
	(Adjoint) Olivier ERSHAM	Licence 244194
// // ES : 3-5	Franck BELLET	Licence 43174
	(Adjoint) Catherine CHIORU	Licence 8654
Commissaire Technique Responsable	MAIANO Marc	Licence
+ Responsable des nouveaux départs		
Commissaires Techniques Adjoints :	Benjamin BACHASSE	Licence 207620
	Bernard CASSET	Licence 56047
	Georges SANDELION	Licence 248840
	Daniel CASOLARI	Licence

Commissaire technique VHC/VHRS/VMRS	Patrick GARREAU	Licence
Chargés des relations avec les concurrents :	Loys BORDERON	Licence 183288
	Floréal PITARCH	Licence 2729
Juge de faits	Sylvie SIMON	Licence 214749
Voiture Balais	en attente	
Médecin Chef	en attente	
Chargés des relations avec la presse et la publicité	en attente	
Speaker:	Anthony MARIANI	
Responsable des Classements :	Chrono Consult	

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes 2025 coefficient 2, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2025 et le challenge des rallye Patrice Montagnat 2025 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Patrice Montagnat **gratuite mais obligatoire** auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (www.asadauphinoise.com), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves (www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves) à partir du vendredi 25 Juillet 2025 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 1 Août 2025 de 9h00 à 14h15** et les vérifications techniques **de 9h15 à 14h30**.

Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **39ème rallye Automobile du Trièves** doit se rendre sur le site FFSA ou sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com vous aurez le lien du site FFSA www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée, signée et envoyée **OBLIGATOIREMENT** par la poste (cachet de la poste faisant foi pour la liste d'attente) avec le règlement des droits d'engagements (par chèque ou VIRT) + copie des licences, permis et feuille des équipements **OBLIGATOIRE POUR VALIDATION DU DOSSIER**

RIB Crédit mutuel IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A
à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 40 avenue Marcelin Berthelot 38100 GRENOBLE cedex
au plus tôt le **lundi 23 Juin 2025** et au plus tard le **Mardi 22 Juillet 2025** (cachet de la poste
faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés moderne est fixé à 125 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC (limité à 15) ; VHRS (limité à 10) :

l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

- Pour les équipages féminins avec publicité facultative : 300 €
- Pour les équipages féminins sans publicité facultative : 600 €

ATTENTION 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- 200 € à l'ordre de CHRONO CONSULT pour le chronométrage et géolocalisation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 31 Juillet 2025. Au-delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 1 Août 2025.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 31 juillet 2025**.

Un **reclassement** sera effectué pour le départ de l'étape n°2 après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement**.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2ème étape, un reclassement sera effectué après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement**.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : pilotes prioritaires par la FFSA rallye (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leur résultats précédents (limité à une dizaine environ)
- Série 5 : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, RGT/FRGT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupe ou trophées.

Le rallye moderne partira 15 min après la dernière voiture VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

ATTENTION des modifications ont été effectuées sur le parc d'assistance (voir plan infrastructures). La rue de la piscine ne sera plus une zone d'assistance.

L'assistance est autorisée uniquement dans les zones de parc d'assistance la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens, le parking en tout venant à droite en montant et le parking collé au tennis au rond point de la rue de la piscine

Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St Jean d'hérans 5,19 kms

ES3 et ES5 : Montvallon 9,44kms

ES4 et ES6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. Rallye de doublure

En doublure du rallye régional du Trièves 2025, il y aura :

- Un rallye historique réservé aux VHC ;
- Un rallye sportif de régularité VHRS ;

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. **Attention :**

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 27 JUILLET 2025 de 8h30 à 18h, le VENDREDI 1 AOUT 2025 de 8h à 13h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P **Départ**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

Le départ du rallye modernes se fera en 3ème position après les VHC. (Vhrs en 1^{er}, VHC en 2ème)

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

TOUT EQUIPAGE AYANT ABANDONNÉ, OU MIS HORS COURSE POUR UN RETARD SUPÉRIEUR AU MAXIMUM AUTORISÉ ENTRE DEUX CONTRÔLES HORAIRES, EN FIN DE SECTION OU EN FIN D'ÉTAPE, PEUT RÉINTÉGRER LE RALLYE À COMPTER DU DÉPART DE L'ÉTAPE SUIVANTE, **DANS LE STRICT RESPECT DE L'ARTICLE 7.3.17 DU REGLEMENT STANDARD DES RALLYES.** TOUTÉFOIS, SI L'ÉQUIPAGE N'A PAS L'INTENTION DE RÉINTÉGRER LE RALLYE, IL DOIT EN INFORMER LE DIRECTEUR DE COURSE EN RENDANT SON CARNET DE BORD. DÈS QUE POSSIBLE.

HEURE LIMITE DE PRESENTATION DES VEHICULES AUX CONTROLES TECHNIQUES EN NOUVEAU DEPART : 9H45

7.5P **EPREUVES SPECIALES**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

7.5.1P Le chronométrage sera effectué par la société CHRONO CONSULT (avec affichage des résultats sur leur site) au dixième de seconde.

7.5.17. Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les classements par ES et général seront affichés sur le tableau situé devant la grande porte de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette et sur l'application Chrono consult.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch et classe. Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
-----------------	-------

2ème	300 €
3ème	200 €

Pour les EQUIPAGES FEMININS : Rappel du point 9.6. Dans tous les rallyes, les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de **1er pilote** sur le bulletin d'engagement.

1ère	280 €
2ème (si+3partants)	140 €
3ème (si+5partants)	90 €

CLASSES

CLASSES	1er	2ème	3ème	4ème	5ème		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	300 €	150 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	300 €	150 €	100 €	75 €	50 €		

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- * 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 2 AOUT 2025,
sur le podium 1/2 heure après l'arrivée de la dernière voiture
au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.**